

Sécurité civile et d'entreprise

RNCP853 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	MC5 — Mention complémentaire
Code(s) NSF	344
Formacode(s)	42854
Code(s) ROME	K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de cette mention complémentaire peut exercer ses fonctions dans une collectivité territoriale, dans une administration, dans une entreprise publique ou privée. Il doit être capable d'assurer la sécurité des personnes et des biens et de prévenir tout risque d'accident, d'incident ou d'incendie.

En cas de sinistre mettant en péril la sécurité des personnes, des biens et des équipements, il intervient en prenant des mesures conservatoires immédiates, avec les moyens dont il dispose et fait appel à des secours adaptés.

Capable de gérer et de maîtriser des comportements et des situations impliquant des victimes ou des témoins, il peut porter une aide efficace et appropriée aux personnes en difficulté.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Blocs de compétences

RNCP853BC01 — U1 - Prévention et lutte contre les sinistres et risques majeurs

LISTE DE COMPÉTENCES

- S'approprier par les différents plans la localisation des installations et moyens techniques, et recenser les situations à risques
- Détecter les anomalies, les transgressions de consignes et supprimer les dangers potentiels
- Vérifier les installations d'extinction, les matériels de détection, de secours et de transmission
- A partir de signaux ou d'appels décider des actions à entreprendre
- Prendre les mesures conservatoires adaptées, guider les secours et mettre en oeuvre les techniques de lutte appropriées à la nature du sinistre
- Rendre compte selon le mode adapté et archiver

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP853BC02 — U2 - Secours et assistance aux personnes

LISTE DE COMPÉTENCES

- S'approprier par les différents plans la localisation des moyens de secours et de transmission
- Détecter les risques et supprimer les dangers potentiels, identifier l'origine d'un dommage
- Vérifier le bon fonctionnement des moyens de secours
- A partir de signaux ou d'appels, décider des mesures conservatoires pour protéger les intervenants et les autres personnes, et appeler les secours extérieurs, apprécier les risques de l'état d'une victime et la nécessité de la dégager d'urgence
- Prendre les mesures conservatoires adaptées à l'état d'une victime, réaliser dans l'attente des secours les gestes indispensables à sa survie et à son réconfort
- Recueillir les informations indispensables à sa prise en charge par les secours

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP853BC03 — U3 - Risques professionnels et protection de l'environnement

LISTE DE COMPÉTENCES

- Se situer sur un site à l'aide d'un plan et se l'approprier au cours d'une visite
- S'approprier à l'aide des différents plans l'implantation des lieux, les issues, la localisation des moyens techniques, de transmission et de protection de l'environnement, et repérer les situations à risques
- Repérer les anomalies, les transgressions de consignes, et supprimer les dangers potentiels
- Vérifier le fonctionnement des moyens techniques
- A partir de signaux et d'appels décider des mesures conservatoires pour la protection des intervenants et des autres personnes et de la nécessité d'appeler des secours
- Prendre les mesures conservatoires adaptées, guides les secours et mettre en oeuvre la procédure adaptée à a nature du risque
- Recueillir les informations indispensables au compte rendu

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

collectivité territoriale, entreprises industrielles et commerciales, administrations,

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

pompier, pompier d'entreprise, agent de prévention des risques

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La mention complémentaire est délivrée aux candidats justifiant du certificat de formation aux activités de premier secours en équipe (CFAPSE)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576

Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique et composé à parts égales : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage

- de professionnels employeurs et salariés correspondant au champ du diplôme.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

idem

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

idem.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 820 €
Selon la branche	6 500 € – 7 140 €
Prise en charge	Branches concernées
6 820 €	Valeur par défaut · 211 branches
7 140 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 500 €	CPNE des industries de santé (CPNEIS)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2024
Date de dernière délivrance possible	01/01/2025

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

ONISEP - EDUSCOL

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

EDUSCOL

